A 5920

07 MAI 2010

ETABLISSEMENTS MALAVAL
Société à responsabilité limitée
au capital de 213 428,62 Euros
Siège social : Chemin du Floréal
34970 Lattes

R.C.S. : 335 354 064

PROCES-VERBAL DE DELIBERATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 6 AVRIL 2010

Le 6 avril 2010
à 18 heures,

Monsieur Alain MALAVAL, détenant 7001 parts sociales,
Monsieur Guy MALAVAL, détenant 6999 parts sociales,

associés de la Société **ETABLISSEMENTS MALAVAL**, se sont réunis au siège social, sur convocation de la gérance.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés.

Pricewaterhousescoopers entreprise, Commissaire aux comptes, régulièrement convoqué, est absent et excusé.

Toutes les parts sociales étant représentées, les associés peuvent en conséquence valablement délibérer.

La séance est présidée par M. Alain MALAVAL en sa qualité de gérant.

Le président dépose sur le bureau et met à disposition de l'Assemblée :

- les copies des lettres de convocation et les récépissés postaux ;
- la feuille de présence
- le texte des projets de résolution

le président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressées aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par les dites dispositions.

L'assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.
Puis le président rappelle que l'assemblée est réunie pour une modification des statuts.
Il propose d'apporter une précision concernant les dépannages et interventions effectués par les Techniciens de la Société.

Résolution unique :

L'assemblée générale décide d'ajouter l'alinéa suivant à l'article II des statuts :

« **Toutes opérations d'intervention de dépannage, et d'entretien techniques de matériels se rapportant à l'activité de la Société** »

Cette résolution est mise aux voies, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui après lecture, a été signé par le Président de séance et par tous les associés présents.

Alain MALAVAL
Gérant associé

Guy MALAVAL
Associé